

## 3.1 Le marché du médicament en 2023

En 2023, le chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) des médicaments remboursables délivrés en officine a continué de progresser pour la sixième année consécutive (hors Covid). Il a atteint 24,9 Md€, en hausse de 7,7% par rapport à 2022 (chiffre brut avant remises et clause de sauvegarde). Le chiffre d'affaires des médicaments rétrocédables<sup>1</sup> et/ou hors GHS (Groupe Homogène de Séjour), appelé aussi liste en sus<sup>2</sup>, qui est un sous ensemble du marché hospitalier, atteint quant à lui 10,2 Md€ en 2023, en progression 13,9% par rapport à 2022. Cependant, la croissance de dépenses remboursées par l'AMO en officine et à l'hôpital (qui incluent les honoraires des pharmaciens et des grossistes), et nette des remises et clause de sauvegarde, n'est que de +1,5% (cf. encadré 1).

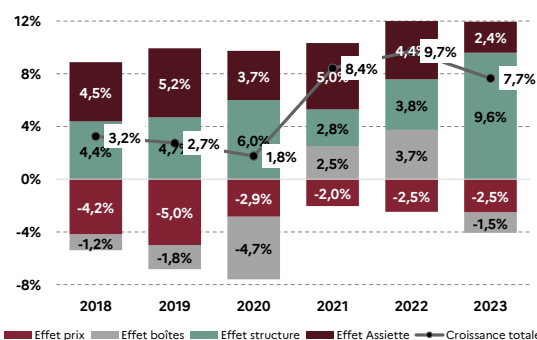
Sur le marché officinal, la croissance du CAHT est portée par la poursuite de la montée en charge de médicaments innovants surtout arrivés en 2021, et peu par les nouveaux médicaments arrivés en 2023. Sur le marché hospitalier, hors GHS, la croissance du CAHT est très soutenue depuis plusieurs années et même en accélération depuis 2021 sans doute en raison de l'accroissement des accès précoces (AP), anciennement autorisation temporaire d'utilisation (ATU), tant en volume qu'en valeur (cf. encadré 2).

### Un marché du médicament remboursable en officine très dynamique en 2023

Le chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) des médicaments remboursables délivrés en officine de ville continue de progresser en 2023 et la hausse atteint +1,8 Md€ par rapport à 2022. Il convient de préciser que le **CAHT est avant remises et clause de sauvegarde**, et se distingue des médicaments remboursés par l'AMO : le CAHT n'inclut pas les marges que touchent les grossistes et les pharmaciens, les honoraires de dispensation et à l'ordonnance, ainsi que d'autres types de rémunération des pharmaciens.

L'évolution de ce marché peut être décomposée en un « effet prix », qui correspond à l'évolution du prix des médicaments, un « effet boîtes », qui retrace l'évolution du nombre de boîtes vendues, et un effet qui mesure l'évolution de la composition de la consommation de médicaments entre différentes classes thérapeutiques ou à l'intérieur d'une même classe, dit « effet de structure intra ». Ce dernier effet soutient la dépense à la hausse lorsque la consommation de médicaments se déplace vers des produits récents et onéreux ; à l'opposé, il la tire vers le bas lorsque, notamment, la pénétration des génériques progresse. Un dernier effet retrace l'élargissement de l'assiette des médicaments dans le champ de l'officine, appelé par la suite « effet assiette ». Il mesure l'impact net des entrées et sorties des médicaments sur le marché d'officine. Ces entrées et sorties peuvent s'expliquer par la commercialisation de nouvelles molécules ainsi que par des passages d'un circuit à l'autre (rétrocession à celui des officines surtout, c'est à dire un effet de périmètre).

Graphique 1 – Décomposition de la croissance du CAHT de médicaments en officine de ville



La croissance des médicaments remboursables en ville est portée principalement par l'effet de structure qui a plus que doublé entre 2022 et 2023 (9,6 pts en 2023 contre 3,8 pts en 2022). L'effet assiette, toujours positif, contribue pour 2,4 pts à la croissance, soit presque 2 fois moins que l'année dernière. En 2023, par construction des indicateurs, l'impact des médicaments innovants arrivés surtout en 2021 se retrouve dans l'effet de structure et non plus dans l'effet assiette. A l'inverse, les baisses de prix sont au même niveau que l'année dernière (-2,5 pts en 2022 et 2023). L'effet boîtes, qui depuis la sortie de la crise sanitaire soutenait positivement la croissance par effet de contrecoup (+2,5 pts en 2021 et +3,7 pts en 2022), redevient négatif en 2023. Il retrouve un niveau de progression d'avant crise (-1,5 pt en 2023, niveau moyen sur 2018-2019).

<sup>1</sup> Sont appelés médicaments rétrocédables, ou rétrocession, les médicaments dispensés par une pharmacie hospitalière à des patients non hospitalisés.

<sup>2</sup> La liste en sus est un dispositif dérogatoire de financement au sein des établissements de santé qui permet la prise en charge par l'Assurance Maladie en supplément des tarifs pour certaines indications thérapeutiques au caractère innovant.

### Les classes thérapeutiques en hausse sont portées par l'innovation arrivée majoritairement en 2021 et 2022

Les classes en croissance enregistrent une augmentation de leur CAHT de 2,2 Md€ entre 2022 et 2023 et contribuent ainsi pour +9,7 pts à l'évolution du marché remboursable en ville (+14% pour l'ensemble des classes concernées qui représentent 71% du CAHT, cf. tableau 1). Les cinq classes à la plus forte croissance (en évolution de +31% entre 2022 et 2023) contribuent à elles seules pour 3,5 pts, soit +0,8 Md€. Par comparaison avec les mêmes dynamiques mais en 2022, on note une contribution au global moindre de l'ordre de 1 ½ pt de ces classes (que ce soit s'agissant de toutes les classes en croissance ou uniquement les cinq plus fortes contributrices) et cela provient de l'effet « assiette » uniquement. Ce sont donc davantage les classes en croissance qui expliquent le ralentissement de la progression globale par rapport à l'an passé, que les classes en décroissance (cf. section suivante).

La classe des inhibiteurs interleukine contribue fortement à la croissance (+272 M€ en 2023, soit une contribution de +1,18 pt à la croissance dont +0,1 pt d'effet assiette). Parmi les inhibiteurs d'interleukine,

on peut citer Dupixent® ainsi que Stelara®. Première l'année dernière, la classe des « autres produits du système nerveux », à laquelle appartiennent Vyndaqel® et Evryssi®, est la deuxième plus contributrice à la croissance : +214 M€, soit une contribution au total de +0,92 pt dont +0,1 pt d'effet assiette. La troisième place est occupée par les médicaments utilisés en cas de diabète avec principalement le médicament Forxiga® qui a bénéficié d'une extension d'indication dans le traitement de l'insuffisance cardiaque chronique. La classe des médicaments inhibiteurs directs du facteur XA contribue pour 0,44 pt à la croissance, avec les deux médicaments Eliquis® et Xarelto® qui participent à l'ensemble de la croissance. Ils sont indiqués en prévention des accidents vasculaires cérébraux et des embolies systémiques. Enfin, la classe des « facteurs VIII, substituts inclus », cinquième classe la plus contributive, est entièrement portée par le médicament Hemlibra®, arrivé sur le marché officinal en mai 2021. Il contribue au total pour 0,41 pt à la croissance, soit +95 M€ entre 2022 et 2023. Ce médicament est un traitement pour les patients atteints d'hémophilie et a la caractéristique d'être inscrit dans les trois circuits (officine, rétrocession et liste en sus).

Tableau 1 – Top 5 des classes thérapeutiques ayant le plus contribué à la croissance du CAHT en 2023

Rang	Classe thérapeutique Ephra niveau 4	CA 2022	CA 2023	Croissance 2022-2023 (M€)	Contribution à la croissance	Dt Contribution de l'effet assiette	Part du CA	
1	L04C - INHIBITEURS INTERLEUKINE	835	1108	272	1,18 pt	0,1 pt	4,4%	
	dont DUPIXENT®	186	282	96				25,5%
	dont STELARA®	242	292	50				26,4%
2	N07X - AUTRES PDTS SYSTÈME NERVEUX	556	770	214	0,92 pt	0,1 pt	3,1%	
	dont VYNDAQEL®	408	602	194				78,2%
	dont EVRYSDI®	51	98	47				12,7%
3	A10P1 - ANTIDIABETIQUES INHIB.SGTL2 SEUL	96	218	122	0,53 pt	0 pt	0,9%	
	dont FORXIGA®	83	176	92				80,8%
	dont JARDIANCE®	12	42	30				19,2%
4	B01F - INHIBITEURS DIRECTS FACTEUR XA	946	1048	102	0,44 pt	0 pt	4,2%	
	dont ELIQUIS®	598	686	88				65,4%
	dont XARELTO®	349	363	14				34,6%
5	B02D1 - FACTEUR VIII, SUBSTITUTS INCLUS	190	284	95	0,41 pt	0 pt	1,1%	
	dont HEMLIBRA®	190	284	95				100,0%
	<b>Total des 5 premières classes</b>	<b>2 623</b>	<b>3 428</b>	<b>805</b>				<b>3,5 pts</b>
<b>Total des classes qui tirent positivement la croissance</b>		<b>15 540</b>	<b>17 788</b>	<b>2 248</b>	<b>9,7 pts</b>	<b>1,8 pts</b>	<b>71,3%</b>	
<b>Total marché ville remboursable</b>		<b>23 172</b>	<b>24 946</b>	<b>1 774</b>	<b>7,7 pts</b>	<b>2,4 pts</b>	<b>100,0%</b>	

Source : calculs DSS/SD6/6B d'après données GERS à fin décembre 2023.

Lecture : la classe des autres produits respiratoires réalise un CAHT de 770 M€ en 2023, soit 3,1% du marché remboursable en ville. Cela représente une croissance de 214 M€, soit 0,92 point de l'évolution totale du marché en 2023 par rapport à l'année 2022.

### Les classes thérapeutiques en baisse reflètent principalement des tombées de médicaments dans le domaine public

Les classes en décroissance enregistrent une diminution de leur chiffre d'affaires de -0,5 Md€ entre 2022 et 2023 (soit -6,2%) et contribuent pour -2,0 pts à l'évolution du marché remboursable en ville (cf. tableau 2). La baisse du CAHT global de l'ensemble des classes qui tirent négativement la croissance entre 2022 et 2023 est un peu plus importante par

rapport à l'année dernière (-475 M€ entre 2022 et 2023 contre -332 M€ entre 2021 et 2022). Les cinq classes de médicaments ayant le plus contribué à la baisse du CAHT global en 2023 contribuent à hauteur de -203 M€ à cette diminution (-0,9 pt). Cela s'explique par la tombée dans le domaine public d'un certain nombre de molécules comme Januvia®, Janumet®, Zytiga® et Gilenya®. Aussi, les analgésiques ont perdu 42M€ dû à la baisse des pathologies hivernales.

Tableau 2 – Top 5 des classes thérapeutiques ayant le plus tiré vers le bas la croissance du CAHT en 2023

Rang	Classe thérapeutique Ephmra niveau 4	CA 2022	CA 2023	Croissance 2022-2023 (M€)	Contribution à la croissance	Dt contribution de l'effet assiette	Part du CA
1	A10N1 - ANTIDIABETIQUES INHIB.DPP-IV SEUL dont JANUVIA®	94 61	46 11	-48 -50	-0.21 pt	0 pt	0,2% 25%
2	A10N3 - ANTIDIABETIQUES INHIB.DPP-IV+BIGUANI dont JANUMET®	128 78	84 44	-44 -34	-0.19 pt	0 pt	0,3% 52,6%
3	L02B9 - ANTAG. HORMONES CYTOSTATIQUES AUT dont ZYTIGA®	561 214	519 62	-42 -152	-0.18 pt	0,1 pt	2,1% 52,6%
4	N02B - ANALGES. NON NARCOT. ANTIPYR. dont DAFALGAN®	607 214	566 62	-42 -152	-0.18 pt	0 pt	2,3% 11,9%
5	N07A - PDTS SCLEROSE EN PLAQUE dont GILENYA®	403 88	376 33	-27 -55	-0.12 pt	0,1 pt	1,5% 8,8%
<b>Total des 5 dernières classes</b>		<b>1 793</b>	<b>1 590</b>	<b>-203</b>	<b>-0,9 pt</b>	<b>0,3 pt</b>	<b>6,4%</b>
<b>Total des classes qui tirent négativement la croissance</b>		<b>7 632</b>	<b>7 158</b>	<b>-474</b>	<b>-2,0 pts</b>	<b>0,6 pt</b>	<b>28,7%</b>
<b>Total marché ville remboursable</b>		<b>23 172</b>	<b>24 946</b>	<b>1 774</b>	<b>7,7 pts</b>	<b>2,4 pts</b>	<b>100,0%</b>

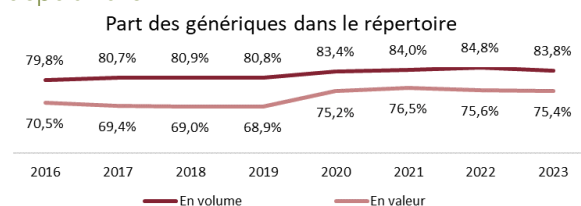
Source : calculs DSS/SD6/6B d'après données GERS à fin décembre 2023.

Lecture : la classe des produits de la sclérose en plaque réalise un CAHT de 376 M€ en 2023, soit 1,5% du marché remboursable en ville. Cela représente une baisse de 27 M€, soit -0,12 point de l'évolution totale du marché en 2023 par rapport à l'année 2022.

### La progression du marché des médicaments génériques se poursuit en 2023

Le chiffre d'affaires hors taxes du répertoire exploité (qui réunit les « groupes génériques », comprenant la spécialité de référence – médicaments princeps – et ses génériques) s'élève à 5,7 Md€ en 2023. Les génériques représentent 75,4% du chiffre d'affaires du répertoire. Le répertoire représente 23,2% du marché global remboursable en ville et affiche une hausse de 6,6% en 2022. Le répertoire exploité représente 1,3 milliard de boîtes vendues en 2023, en hausse de 2,4%. Le taux de pénétration des génériques dans le répertoire, en volume, s'élève à 83,8% en moyenne sur l'année 2023, en baisse pour la première fois depuis 2019 de 1,0 pt par rapport à 2022 (cf. graphique 2). Ceci est dû, d'une part, à la fin de la montée en charge de l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 (encadrement du recours à la mention « non substituable (NS) »). D'autre part, à l'intérieur du répertoire, la progression des princeps est plus rapide que celles des génériques. En effet, le CAHT des médicaments génériques qui s'établit à 4,4 Md€ est en hausse par rapport à 2022 de +6% alors que le CAHT des princeps dans le répertoire augmente quant à lui de 7,2%.

Graphique 2 – Taux de pénétration des génériques depuis 2016



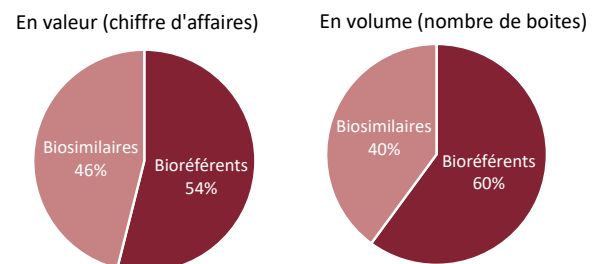
Source : DSS/6B – Données GERS, marché de ville remboursable

Lecture : en 2023 les génériques représentent 83,8% en volume et 75,4% en valeur du répertoire

### Le marché des biosimilaires est porté par l'arrivée de nouveaux produits

Le CAHT des médicaments biosimilaires est de 751 M€ en ville en 2023, en hausse de 15% par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires des biosimilaires représente 46% du marché composé des médicaments biologiques de référence et de l'ensemble des biosimilaires qui leur sont associés en 2023, contre 51% en 2022 (cf. graphique 3). En volume, les biosimilaires représentent 40% de ce marché (contre 37% en 2022). Le nombre de boîtes vendues s'élève ainsi à 5,5 millions, soit une hausse de 16% par rapport à 2022. En valeur, la part des biosimilaires dans le marché a légèrement diminué avec la création d'une nouvelle classe de biosimilaires appelée « Produits antinéovascularisation ». L'arrivée de Ranivisio® en mars 2023, premier biosimilaire du médicament Lucentis® affiche un faible taux de pénétration (0,7%), ce qui peut s'expliquer par une forme pharmaceutique différente (seringue pré-remplie pour Lucentis® contre flacon avec solution injectable pour Ranivisio®).

Graphique 3 – Part de marché des médicaments biosimilaires en ville en 2023



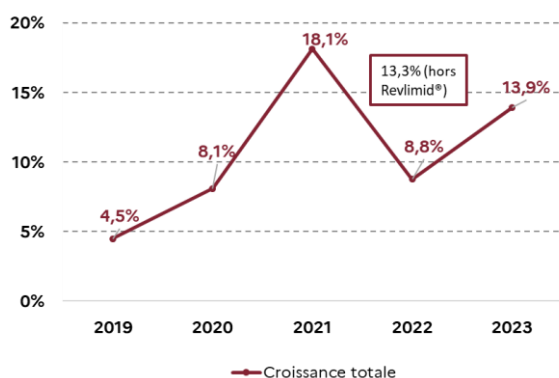
## Le marché des médicaments rétrocédables et/ou hors GHS à l'hôpital

Le chiffre d'affaire des médicaments rétrocédables et/ou de la liste en sus, augmente de 1 242 M€, soit +13,9% par rapport à 2022. Ce sous-ensemble comprend aussi les médicaments en accès précoce (AP) et ceux en accès compassionnel (AC). Les médicaments qui sont inscrits en rétrocession sont des médicaments prescrits en ville et délivrés en pharmacie hospitalière car ils présentent des contraintes particulières de distribution, de dispensation ou d'administration. Les médicaments de la liste en sus (LeS) sont des médicaments facturés en sus du GHS. Les données du GERS ne permettent pas de distinguer le CAHT des médicaments rétrocédables de ceux de la LeS.

Depuis 2019, la croissance des médicaments hospitaliers est rapide et connaît une forte accélération à partir de 2021, année marquée par un effet de contrecoup (+4,5% en 2019, +18,1% en 2021, +8,8% en 2022 mais +13,3% hors Revlimid® - cf infra - et +13,9% en 2023). cf. graphique 4.

La croissance des médicaments rétrocédables et/ou de la liste en sus peut paraître volatile car il suffit qu'un produit sorte du périmètre pour que le taux d'évolution subisse une forte variation.

Graphique 4 – Croissance de médicaments rétrocédables et/ou de la liste en sus



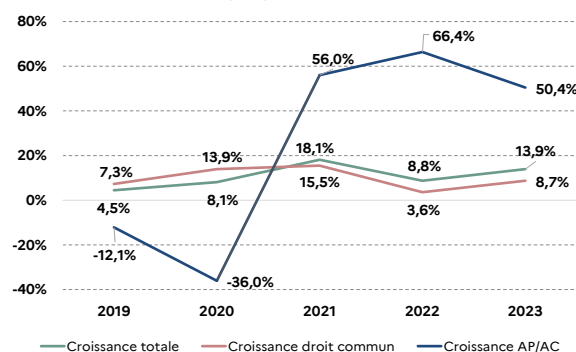
C'est le cas de l'année 2022 pendant laquelle le médicament Revlimid® : est tombé dans le domaine public qui a fait s'écrouler son volume de vente ou Hemlibra® passé en officine en 2021.

L'accélération de la croissance à partir de 2021 peut trouver une partie de son explication dans la mise en place du système des AP qui a remplacé et modifié le système des ATU (cf. encadré 2). Entre 2021 et 2023, la croissance moyenne des AP/AC a été de +53%. Mais, l'augmentation des AP n'a pas été compensée

par une décélération de même ampleur des médicaments en droit commun. Ces derniers ont vu leur croissance moyenne passer de 10,6% entre 2019 et 2020 à 9,3% entre 2021 et 2023 (cf. graphique 5).

La croissance des ATU/AP/AC est très sensible lorsque les produits sortent du système AP/AC. Par exemple, en 2020, trois gros médicaments contributeurs à la croissance Darzalex®, Orkambi® et Tagrisso® sont passés en droit commun (37% du chiffre d'affaire de 2019).

Graphique 5 – Décomposition de la croissance du CAHT droit commun et ATU/AP/AC



### Les produits de la Liste en Sus en augmentation

Les médicaments en croissance atteignent 8,4 Md€ en 2023 soit une augmentation de 31% par rapport à 2022. Avec une croissance de +832 M€ entre 2022 et 2023, les cinq premiers contributeurs à la croissance représente 35% du chiffre d'affaires hospitalier, soit une contribution de +9,3 pts. Ils expliquent presque 50% de la croissance des médicaments, tous sont issus du secteur de la Liste en Sus.

Parmi ces cinq médicaments, on retrouve principalement des anticancéreux tel que le médicament Keytruda® à la première place, qui a fait l'objet de multiples extensions d'indications (cancer du sein, de l'œsophage, etc.) et de Darzalex® (à la troisième place), indiqué dans le traitement du myélome multiple. Ces deux médicaments font partie de la classe des antinéoplasiques anticorps monoclonaux. Les médicaments anticancéreux Enhertu® et Imfinzi®, en deuxième et quatrième place, arrivés respectivement en 2021 et 2019, ont une extension d'indication en 2023 dans le traitement du cancer du sein et du cancer bronchique.

Tableau 4 – Top 5 des produits ayant le plus contribué à la croissance du CAHT en 2023

Rang	Produit	CA 2022	CA 2023	Croissance 2022-2023 (M€)	Contribution à la croissance	Part du CA
1	KEYTRUDA	1562	1916	354	4 pts	19%
2	ENHERTU	107	269	161	1,8 pts	3%
3	DARZALEX	766	920	154	1,7 pts	9%
4	IMFINZI	187	277	89	1 pts	3%
5	YESCARTA	151	225	74	0,8 pts	2%
<b>Total des 5 premiers produits</b>		<b>2774</b>	<b>3606</b>	<b>832</b>	<b>9,3 pts</b>	<b>35%</b>
<b>Total produit qui tirent positivement la croissance</b>		<b>6466</b>	<b>8441</b>	<b>1975</b>	<b>22,1 pts</b>	<b>83,0%</b>
<b>CA Total Rétrocédables et Hors GHS</b>		<b>8928</b>	<b>10170</b>	<b>1242</b>	<b>13,9 pts</b>	<b>100,0%</b>

Lecture : Le produit Keytruda réalise un CAHT de 1 916 M€ en 2023, soit 19% du marché des médicaments rétrocedables et de la liste en SuS. Cela représente une augmentation de 354 M€, soit +4 points de l'évolution totale du marché en 2023 par rapport à l'année 2022..

### Les produits en baisse proviennent surtout de la rétrocession

Les médicaments en décroissance enregistrent une diminution de leur chiffre d'affaires de -733 M€ (-30%) entre 2022 et 2023. Les cinq les moins contributeurs

à la croissance (-215 M€) contribuent négativement pour seulement - 2,4 pts. Revlimid® arrive en première position en raison de sa perte de brevet en 2022. Le médicament Calquence® sort de la réserve hospitalière pour l'officine.

Tableau 5 – Top 5 des produits ayant le moins contribué à la croissance du CAHT en 2023

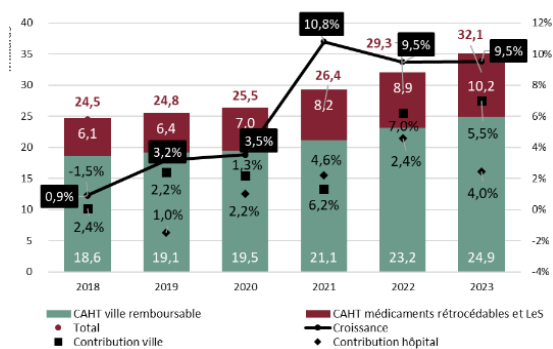
Rang	Produit	CA 2022	CA 2023	Croissance 2022-2023 (M€)	Contribution à la croissance	Part du CA
1	REVLIMID	73	2	-71	-0,8 pts	0%
2	CALQUENCE	72	23	-49	-0,6 pts	0%
3	SOLIRIS	186	143	-43	-0,5 pts	1%
4	TUKYSA	34	3	-31	-0,3 pts	0%
5	KADCYLA	144	122	-22	-0,2 pts	1%
<b>Total des 5 derniers produits</b>		<b>509</b>	<b>293</b>	<b>-215</b>	<b>-2,4 pts</b>	<b>3%</b>
<b>Total produit qui tirent négativement la croissance</b>		<b>2462</b>	<b>1729</b>	<b>-733</b>	<b>-8,2 pts</b>	<b>17,0%</b>
<b>CA Total Rétrocédables et Hors GHS</b>		<b>8928</b>	<b>10170</b>	<b>1242</b>	<b>13,9 pts</b>	<b>100,0%</b>

Lecture : Le produit Kadcylla réalise un CAHT de 112 M€ en 2023, soit 1% du marché des médicaments rétrocedables et de la liste en SuS. Cela représente une diminution de 22 M€, soit -0,2 point de l'évolution totale du marché en 2023 par rapport à l'année 2022.

## Le marché global des médicaments

Globalement, le CAHT des médicaments atteint 35,1 Md€ en 2023 après 32,1 Md€ en 2022, soit une progression de 9,5%. Depuis 2019, la croissance du CAHT accélère avec une évolution moyenne de +8,3% entre 2019 et 2023 (+1,7% en moyenne entre 2016 et 2019). Cette accélération depuis 2021 est principalement imputable aux médicaments d'officine avec des contributions à la croissance inédite en 2021 et 2022 (6,2 pts et 7,0 pts après 1,5 pt avant crise). Cependant, la croissance des dépenses AMO nettes des recettes atténuatives n'est que de +1,5% (cf. encadré 1).

Graphique 4 – CAHT des médicaments remboursables en ville et à l'hôpital



### Encadré 1 • du chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) à l'ONDAM

Le CAHT ne permet pas de mesurer les remboursements des médicaments dans le périmètre de l'ONDAM hors GHS et hors crise. Comme indiqué *infra*, le CAHT, qui cumule les parts AMO et AMC/reste à charge patient, est avant réfaction des recettes atténuatives (remises et clause de sauvegarde) et n'inclut pas les marges que perçoivent les grossistes et les pharmaciens, les honoraires de dispensation et à l'ordonnance, ainsi que d'autres types de rémunérations des pharmaciens ou les participations forfaitaires. De plus, du point de vue de l'ONDAM, la rétrocession est intégrée au sous-objectif des soins de ville et non à l'hôpital.

Les médicaments dans le périmètre des soins de ville (officine + rétrocession) concentrent plus des 4/5 des dépenses totales de médicaments hors crise (cf. tableau 6). Cependant, en raison de la dynamique plus rapide de la liste en sus, cette structure tend à se déformer au profit des médicaments de la liste en sus.

**En termes bruts, hors décompte des recettes atténuatives, les dépenses de médicaments dans l'ONDAM 2023 (hors coûts Covid) augmentent fortement de +8,7% en 2023 – légèrement plus faible que le chiffre de +9,5% au sens du CAHT.**

Les médicaments d'officine décélèrent légèrement (+7,3% après +8,8% en 2022). La rétrocession poursuit le recul entamé en 2022 (-5,0% après -7% en 2022). Enfin, les produits de la liste restent sur des augmentations très élevées pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. (+19%)

**En termes nets des recettes atténuatives (hors coûts Covid), l'augmentation des médicaments sous périmètre ONDAM 2023 augmente facialement de +1,5% (après +4,3% en 2022).**

La décélération en 2023 est principalement due à la forte progression de la CS (+650M€). Cependant, la CS 2022 est abattue, à ce stade, d'une provision sur créance de 236M€ dont le débouclage est incertain. Sans cette provision, la progression aurait été de +2,4% en 2023, légèrement supérieure à la progression moyenne entre 2019 et 2022, hors provision, qui aurait été de +2,0%. Les recettes atténuatives progressent de +36,6% en 2023 (dont +40% pour la liste en sus).

Tableau 6. Dépenses totales de médicaments sous périmètre ONDAM

en M€ - hors Crise	2021	Structure 2021	2022	Structure 2022	évolution 2022/2021	2023	Structure 2023	évolution 2023/2022
<b>Médicaments de Ville nets</b>	22 899	86%	23 724	85%	3,6%	23 965	85%	1,0%
Prestations brutes	26 245	82%	28 161	80%	7,3%	29 922	78%	6,3%
Prestation d'officine	23 710	74%	25 804	73%	8,8%	27 684	72%	7,3%
Prestations rétrocession	2 535	8%	2 357	7%	-7,0%	2 238	6%	-5,0%
Recettes atténuatives	-3 346	62%	-4 437	61%	32,6%	-5 957	60%	34,3%
<b>Médicaments Liste en Sus nette</b>	3 871	14%	4 188	15%	8,2%	4 370	15%	4,4%
Prestations LeS brutes	5 889	18%	6 989	20%	19%	8 300	22%	18,8%
Recettes atténuatives	-2 017	38%	-2 802	39%	39%	-3 930	40%	40,3%
<b>Total médicaments ONDAM nets</b>	<b>26 771</b>		<b>27 911</b>		<b>4,3%</b>	<b>28 335</b>		<b>1,5%</b>
Prestations brutes	32 133		35 150		9,4%	38 222		8,7%
Recettes atténuatives	-5 363		-7 239		35,0%	-9 887		36,6%

Source : Constat ONDAM. Calculs 6B/DSS, ONDAM 2021 et 2022 définitif, ONDAM 2023 provisoire au 15 mars 2024

### Encadré 2 • AP/AC

Depuis la mise en place du système AP/AC en juin 2021, désormais octroyés par la HAS, l'assiette des médicaments ex-ATU/AP/AC a fortement augmenté.

Plusieurs facteurs peuvent justifier cette hausse, tous n'étant pas liés spécifiquement à la transition du système de l'ATU vers celui de l'accès précoce. Ainsi, sur un aspect conjoncturel, un accroissement du nombre d'accès précoces ouverts par rapport à ce qui était constaté du temps des ATU a lieu, notamment suite à l'arrivée toujours plus précoce des molécules sur le marché ainsi qu'un développement clinique axé sur des lignes de traitement avancées ou des situations cliniques pouvant être qualifiées de niche, démultipliant dès lors les accès précoces. Par ailleurs, les ATU dites d'extension instaurées en 2019, c'est-à-dire la possibilité pour un industriel de solliciter une prise en charge dérogatoire précoce pour une extension d'indication d'un de ses médicaments d'ores et déjà sur le marché français, ont connu une montée en charge concomitante à la création du système de l'accès précoce. Il est dès lors complexe de différencier l'effet des ATU d'extension sur cette hausse des dépenses, englobées dans le système de l'accès précoce à l'été 2021, de celui de la transition de l'ancien système d'ATU vers le nouveau de l'AP/AC.

Du fait de cette situation globale, il découle un accroissement du nombre de patients pris en charge par les systèmes dérogatoires. Combiné au système d'indemnité librement fixé par l'industriel et le contexte d'accroissement des revendications tarifaires du secteur, l'assiette associée aux médicaments ex-ATU/AP/AC est en croissance forte depuis 2021.

De manière micro, sur cette période, certains produits avec des volumes de ventes élevés dans des indications peu pourvues en termes d'options thérapeutiques - cancer du sein par exemple - ont pu également contribuer à cette croissance.